**À compléter en LETTRES MAJUSCULES**

|  |  |
| --- | --- |
| Date de la demande : / / | n° dossier : (usage interne) |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Données du demandeur** | | **Données du maître d’ouvrage si autres que celles du demandeur** | |
| nom personne de contact |  | nom personne de contact |  |
| n° GSM demandeur |  | n° GSM demandeur |  |
| e-mail demandeur |  | e-mail demandeur |  |
| nom de l’entreprise |  | nom de l’entreprise |  |
| adresse |  | adresse |  |
| code postal et localité |  | code postal et localité |  |
| n° tél entreprise |  | n° tél entreprise |  |
| n° BCE |  | n° BCE |  |
|  |  |  |  |
| Uniquement destinée aux clients affiliés à Idewe | | | |
| n° d’affiliation IDEWE | | |  |
| Offre exprimée en euro ou en unité de prévention ? biffer la mention inutile  (les projets pour lesquels un plan de suivi de démolition doit être élaboré ne peuvent pas être facturés en unité de prévention)\* | | | €/ UP |

**Veuillez cocher pour quel service vous souhaitez remettre une offre**

*(information supplémentaire en page 2) :*

|  |  |
| --- | --- |
| **Demande d’offre de prix** | |
|  | inventaire amiante visuel dans le cadre d’une utilisation normale du bâtiment |
|  | inventaire amiante destructif (dans le cadre de travaux de rénovation ou de démolition) |
|  | plan de suivi démolition (inventaire amiante inclus) |
|  | plan de suivi démolition (inventaire amiante déjà disponible)  *(veuillez envoyer l’inventaire amiante avec cette demande)* |
|  | encodage inventaire Tracimat |
|  | suivi de chantier Tracimat (y compris remise du rapport à Tracimat) |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| n° | Adresse du bâtiment | fonction bâtiment | nombre d’étages  (cave et grenier incl.) | surface  (tous les étages confondus) | Année ou période de construction |
| 1 |  |  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |  |

N’hésitez pas à ajouter une annexe s’il s’agit de plus de 4 bâtiments

*Veuillez remettre les plans ou croquis du bâtiment en format PDF si possible.*

*Les bâtiments sont-ils utilisés actuellement ? oui/non*

Tous les bâtiments sont-ils accessibles en toute sécurité ? *oui/non*

Date de livraison du rapport souhaitée :.....*/*.....*/*.........

Si cette date tombe dans les 2 semaines après réception de votre commande, un supplément de 35 % sera ajouté à l’offre de prix. Veuillez nous contacter néanmoins à l’avance afin de vérifier si cette possibilité est envisageable.

Remarques :

|  |
| --- |
|  |

Si vous avez des questions relatives à ce formulaire, n’hésitez pas à nous contacter au numéro de téléphone ou à l’adresse e-mail ci-dessous.

|  |
| --- |
| **Informations relatives à la prestation de service**  Remarque : les nouvelles constructions à partir du 20/10/1998 ne renferment en principe pas d’amiante ! |
| Inventaire amiante visuel (dans le cadre d’une utilisation normale du bâtiment)  Notre expert soumet tous les locaux accessibles à une inspection visuelle, si nécessaire et si possible avec échantillonnage. Les matériaux intacts seront uniquement échantillonnés si cela peut se faire sans dommage.  L’inventaire donne un aperçu global de tous les matériaux contenant de l’amiante avec les photos attenantes ainsi que l’emplacement, une analyse de risques en cas d’utilisation normale des locaux ou de l’installation, les mesures de gestion requises, un aperçu des travaux qui donnent lieu à une exposition, un état des mesures. |
| Inventaire amiante destructif (dans le cadre de travaux de rénovation ou de démolition)  Notre expert soumet toutes les parties du bâtiment à une inspection destructive. Les emplacements, conduits, murs inaccessibles seront ouverts conformément aux dispositions préalablement établies. **Une analyse entièrement destructive dans le cadre de travaux de rénovation ou de démolition peut uniquement être réalisée dans les locaux/bâtiments qui ne sont pas habités ou occupés.**  L’inventaire comporte un aperçu général de tous les matériaux contenant de l’amiante avec les photos attenantes et l’emplacement, une analyse de risques en fonction du risque de libération de fibres lors de travaux, les mesures requises pour les travaux, un état des mesures. |
| Plan de suivi démolition (inventaire amiante inclus)  Le plan de suivi de démolition est établi selon les exigences de fond et de forme de l’annexe 1 de l’arrêté ministériel du 3/2/2017 et présente une description qualitative et quantitative de tous les déchets suspects lors de la démolition pour le démantèlement du bâtiment ou de l’installation. Le plan de suivi est établi sur la base d’un travail de terrain détaillé et des informations éventuellement disponibles (plans, devis…).  Les données de l’inventaire d’amiante destructif établi simultanément sont traitées dans le plan de suivi de démolition (dont l’inventaire d’amiante constitue une annexe obligatoire).  Le plan de suivi de démolition répond aux exigences pour une remise éventuelle à Tracimat. |
| Plan de suivi démolition (inventaire amiante déjà disponible)  Si le maître d’ouvrage dispose d’un inventaire d’amiante destructif récent, complet et correct, celui-ci peut alors être utilisé lors de l’élaboration du plan de suivi de démolition. Le maître d’ouvrage remet l’inventaire d’amiante existant avec la demande d’offre à IBEVE qui va vérifier l’exactitude de l’inventaire.  Les inventaires retrouvés incomplets ou pas entièrement adaptés peuvent être complétés par nos soins à condition qu’une analyse complémentaire soit réalisée avant l’utilisation du plan de suivi de démolition. |
| Encodage inventaire Tracimat  Si le maître d’ouvrage décide de faire exécuter des travaux de démolition par le biais du système de Tracimat, IBEVE soumettra le plan de suivi de démolition par le biais du guichet numérique de Tracimat en tant qu’expert Tracimat agréé pour une déclaration de conformité.  Cette partie de la mission est considérée comme terminée une fois que Tracimat déclare le plan de suivi de démolition conforme. |
| Suivi de chantier Tracimat  La procédure Tracimat prévoit au moins une visite de contrôle par un expert agréé pour vérifier si les matériaux dangereux ont été éliminés correctement et au préalable avant la démolition effective. En cas de manquement lors de l’élimination ou d’élimination par phase, plusieurs visites peuvent être nécessaires.  Le suivi inclut les visites de chantiers, le rapport et la remise du rapport à Tracimat. Sur la base du rapport, Tracimat décide d’accorder ou non une autorisation de traitement pour les matériaux pierreux comme risque faible pour l’environnement (pour lequel des tarifs de traitement moins élevés s’appliquent). |

Si vous souhaitez de plus amples informations, nous vous invitons à consulter notre site Internet : [www.ibeve.be](http://www.ibeve.be)